

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2011 B 00324
Numéro SIREN : 530 614 700
Nom ou dénomination : EUREX ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2024 sous le numéro de dépôt P2024/000047

260P347

EUREX ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 3.574.800 €
Siège social : 3 rue du Champ de la vigne
SEYNOD
74600 ANNECY

SIREN 530.614.700 RCS ANNECY

ARRIVEE COURRIER
26 MARS 2024
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE - ANNECY

REQUETE AFIN D'OBTENIR PROROGATION
DE DELAI POUR CONVOQUER UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce

La soussignée Madame Corinne ARMAND

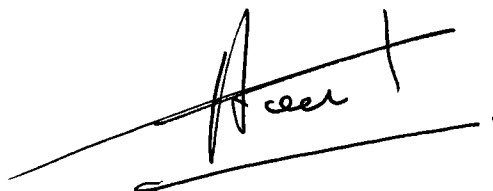
Agissant en qualité de Présidente de la Société par Actions Simplifiée «EUREX ASSOCIES», au capital social de 3.574.800 €, dont le siège est à ANNECY – 74600 – SEYNOD – 3 rue du Champ de la Vigne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 530.614.700

A l'honneur de vous exposer :

- Que ladite société a clôturé ses comptes au 30 septembre 2023, conformément aux dispositions statutaires.
- Que par suite de circonstances indépendantes de sa volonté (comptes consolidés qui n'ont pu être achevés, en conséquence de problèmes techniques d'ordre informatique et comptable du fait du changement de la Société Mère devant les établir), les associés n'auront pas la possibilité de se réunir en Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé dans les six mois de la clôture.

Pour ces motifs, l'exposant requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir proroger jusqu'au 31 juillet 2024, le délai pendant lequel sera convoquée et réunie l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Fait à ANNECY
Le 25 mars 2024



ORDONNANCE

202407347

Nous, Président du Tribunal de Commerce d'ANNECY,
Vu la requête qui précède,

Autorisons la société « EUREX ASSOCIES » à bénéficier d'un délai supplémentaire de
TROIS (3) mois, soit jusqu'au 31 juillet 2024, pour l'approbation par les associés des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Fait à ANNECY, le 03/04/2024 .

AN
fc

Le greffier
Brun GAILLARD

Pour copie certifiée conforme

